

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2012

Aujourd'hui treize décembre deux mille douze, le conseil municipal a été convoqué pour le mercredi 19 décembre 2012, à 20 heures 45, en session ordinaire.

## Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
  - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
  - 3°) - Tarifs 2013
  - 4°) - Tarifs eau
  - 5°) - Tarifs service jeunesse
  - 6°) - Tarifs centre social
  - 7°) - Tarifs sortie neige
  - 8°) - Décisions modificatives
  - 9°) - Versement acompte sur subvention coopérative scolaire Marie Curie
  - 10°) - Subvention Don Quichotte
  - 11°) - Subvention aux associations œuvrant dans le cadre du C.E.L.
  - 12°) - Subvention à l'Entente Saint-Juéry Pétanque
  - 13°) - Règlement intérieur du service jeunesse
  - 14°) - Convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi
  - 15°) - Avenant convention Mairie/C.C.A.S./Regain
  - 16°) - Convention avec l'association Regain, le CCAS et la ville pour 2013
  - 17°) - Transformation d'emplois
  - 18°) - Extension de compétences C.2.A. : actions de développement et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche en albigeois
  - 19°) - Transfert de la compétence incendie et secours à la C.2.A.
  - 20°) - Fonds de concours 2012 - Attribution par la C.2.A.
  - 21°) - Fonds de concours donné à la C.2.A.
  - 22°) - Voirie, assainissement des eaux pluviales, éclairage public, nettoyage et balayage, salage et déneigement - Mise à disposition des biens
  - 23°) - Médiathèque - Mise à disposition des biens
  - 24°) - Allocations en non valeur
  - 25°) - Evaluation du programme d'action des Francas
- Questions diverses

---

L'an deux mille douze et le dix neuf décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

**Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mme THUEL.

**Absents :** Mr MARTY (excusé), Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mrs BALOUP, DELBES, Mmes ESPIÉ (excusée), RAHOU, Mr LE ROCH.

**Secrétaire :** Melle PORTAL.

---

*Après avoir effectué l'appel et constaté que le quorum était largement atteint, Monsieur le Maire ouvre cette dernière séance du conseil municipal de l'année 2012.*

*Il rappelle que cette séance a été reportée de lundi à mercredi en raison d'une délibération devant être prise en conseil d'agglomération la veille ; une réunion quelque peu mouvementée et perturbée par la présence des commerçants et artisans venus faire part de leur mécontentement suite au vote de la CFE.*

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

*Aucune modification n'étant à apporter au compte-rendu du dernier conseil municipal, il est approuvé à l'unanimité.*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions prises depuis la précédente séance :

- droits de préemption non exercés sur divers immeubles vendus dans la commune. A ce sujet, Maître Tellier a fait remarquer à Monsieur le Maire que le marché de l'immobilier se portait mieux à Saint-Juéry qu'à Albi.
- contrat pour la location d'un système de sauvegarde Terra avec la société Siemens Lease Service
- contrat de prêt pour financer les investissements du service de l'eau, avec le Crédit Agricole, d'un montant de 100 000 euros, à un taux de 4,96 % sur 15 ans
- contrat pour la maintenance et l'assistance téléphonique pour le panneau d'affichage au stade de l'Albaret avec la Société Bodet
- contrat pour la vérification et l'entretien de l'horloge, des cloches et du paratonnerre de l'église Saint Georges avec la Société Bodet
- contrat pour la vérification et l'entretien de l'horloge, des cloches et du paratonnerre de l'église des Avalats avec la Société Bodet
- contrat d'accès au service de gestion en ligne de données de consommation et de facture d'énergies avec E.D.F.
- marché de fourniture de gaz avec E.D.F.
- convention de formation avec l'organisme ARALIA pour mettre en place des actions auprès de personnes en situation d'insertion professionnelle
- contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux du centre ville, d'un montant de 1 million d'euros sur 20 ans, au taux de 5,40 %. Monsieur Boudes indique que ce prêt sera débloqué courant 2013 ; il précise qu'il est toujours possible de renégocier ce prêt si la situation s'assainit
- marché à bons de commande pour la fourniture de produits et petit matériel d'hygiène avec la société Groupe Pierre Le Goff Sud Ouest
- marché à bons de commande pour la fourniture de pièces de réparation des réseaux d'eau potable avec la société SOVAL
- marché à bons de commande pour la fourniture de matériel plastique pour les réseaux d'eau et d'assainissement avec la société Pum Plastiques
- marché à bons de commande pour la fourniture de maçonnerie et construction avec la société Cambon Matériaux
- marché à bons de commande pour la fourniture de matériel électrique avec la société Mégawatt
- marché à bons de commande pour la fourniture de matériel pour l'entretien des réseaux d'eau et des voies privées communales avec la société MTP.
- contrat de maintenance du progiciel du livre foncier avec la société Operis.

Monsieur le Maire annonce que d'autres marchés à bons de commande vont suivre.

Madame Carles souhaite intervenir au sujet de l'église des Avalats dont Monsieur le Maire vient de parler précédemment ; elle a constaté plusieurs petites déficiences, notamment des fuites, pour lesquelles il conviendrait d'intervenir. Cette information sera signifiée aux services techniques afin qu'ils réalisent un état des lieux, et programmeront, si nécessaire des travaux d'entretien pour 2013.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de ses collègues pour ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour : dénomination de rue.

**TARIFS 2013 - n° 12/83**

**Service : Finances locales - Tarifs et redevances**

Monsieur Boudes rappelle qu'à cette époque de l'année sont décidés les tarifs pour l'année à venir ; les revalorisations opérées sur les tarifs 2012 aboutissent à des chiffres ronds.

Il mentionne une nouveauté relative aux tarifs des salles mises à disposition : un tarif existe à présent pour les deux salles récemment inaugurées dans l'ancienne école des Avalats.

Monsieur Boudes fait savoir que le président de la commission marché a souhaité revaloriser le montant des droits de place pour le marché, inchangés depuis 2009, compte tenu des investissements réalisés sur l'espace de l'ancienne gare afin d'accueillir les commerçants dans les meilleures conditions.

Les tarifs 2012 du centre social et du service jeunesse ont été maintenus pour 2013.

**Rapporteur : Monsieur Boudes**

**DELIBERATION**

**TARIFS EAU 2013 - n° 12/84**

**Service : Finances locales - Tarifs et redevances**

Monsieur Boudes fournit quelques explications sur le fonctionnement du service de l'eau ; ce service a enregistré une baisse de consommation de 4,80 % en 2012, la consommation d'eau potable a diminué de 20 % en 5 ans.

*Afin d'assurer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service, il convient de maintenir le niveau des recettes, bien que la consommation diminue, en pratiquant une augmentation régulière du prix du m<sup>3</sup> d'eau.*

*Monsieur Boudes explique que des études relatives à de futurs investissements sont en cours, notamment pour un projet de station de pompage ; ces études concernent Saint-Juéry, mais également les communes d'Arthès, Albi et Lescure. Plusieurs scénarii seront ainsi proposés dans le courant de l'année 2013 et présentés aux élus afin qu'ils puissent prendre position.*

*Afin d'établir le montant de l'augmentation du prix du m<sup>3</sup>, la réalisation de simulations a permis de proposer trois pourcentages de revalorisation à la commission des finances, 2,22 %, 3,33 % ou 4,44 %. Le choix s'est porté sur le pourcentage intermédiaire de 3,33 % qui porte donc le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 0,90 euro à 0,93 euro.*

*Cette hausse générera une augmentation de 4,85 euros pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> ; dans ces calculs ne sont pas pris en compte la redevance Adour Garonne dont le montant est encore inconnu pour 2013, ni le taux de l'assainissement fixé par la C2A, qui sera notifié prochainement à la commune.*

*Il précise que le coût de l'entretien du compteur a été revalorisé de 1 euro ; le nombre de compteurs sur la commune est 3 808.*

*Monsieur le Maire ajoute qu'une première étude engagée il y a presque 5 ans, et ne concernant que la commune, a été rendue ce jour. Le schéma pour la ville d'Albi ayant déjà été établi, il reste à réaliser l'étude pour Arthès. La solution la plus intéressante sera recherchée sur la base de la conjonction de ces trois études, voire quatre études, dans l'éventualité d'associer Lescure.*

*Le montant de l'investissement qui devrait être réalisé entre 2020 et 2025, se situe entre 2 et 2,5 millions d'euros ; le bureau d'études préconise donc de revaloriser le prix du m<sup>3</sup> d'eau annuellement de façon régulière et ce afin de ne pas être contraint d'appliquer une augmentation brutale.*

*Monsieur le Maire ajoute que le prix du m<sup>3</sup> d'eau à Saint-Juéry reste le moins élevé de tout Midi-Pyrénées.*

*Il rappelle qu'un risque certain existe par rapport aux puits filtrants de la commune et il convient d'envisager très sérieusement une solution de remplacement.*

*Monsieur Bénézech demande de quelle manière est fournie l'eau de la ville aujourd'hui.*

*Monsieur le Maire indique que l'eau provient de puits filtrants, anciens, fragilisés par les mouvements de la rivière Tarn et donc susceptibles d'être détruits par une grosse crue qui priverait la commune d'eau.*

*D'autres phénomènes également menacent les puits, par exemple le manganèse qui a envahi en l'espace d'une année les puits de Lescure, approvisionnée depuis par Albi. Il est donc logique et normal de réfléchir à une autre solution de production d'eau potable.*

*Le bureau d'études reçu aujourd'hui a proposé de présenter les conclusions de cette étude au conseil municipal en janvier et février prochains.*

*Monsieur Galinié s'étonne que ne figurent pas au verso de la dernière facture d'eau les résultats des analyses d'eau, sachant que le dernier rapport sur la qualité de l'eau avait fait ressortir la mauvaise qualité de l'eau distribuée par le Syndicat du Dadou.*

*Monsieur Kowalczyk rappelle effectivement que des traces de pollution aux nitrates avait été décelées dans les analyses de l'eau du Dadou.*

*Monsieur le Maire fait savoir que le Syndicat du Dadou investit plusieurs millions pour réhabiliter entièrement son système de traitement de l'eau.*

*Pour rassurer Monsieur Galinié, il indique que l'étude réalisée sur Saint-Juéry prévoit plusieurs options dont l'approvisionnement de toute la commune par l'eau du Tarn, il ne serait donc plus nécessaire d'acheter de l'eau au syndicat du Dadou.*

*Monsieur Delpoux explique qu'une étude a été menée par EATC pour Saint-Juéry et qu'une deuxième étude est en cours, dont les résultats seront connus fin 2013. Cette deuxième étude a pour but de mener une réflexion sur une production mutualisée entre quatre communes, Albi, Saint-Juéry, Lescure et Arthès et de proposer plusieurs scénarii à partir des études menées séparément par chacune des communes.*

*Monsieur le Maire précise toutefois que la présentation de décembre utilisera les données exposées en janvier.*

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

**TARIFS SERVICE JEUNESSE - n° 12/85****Service : Finances locales - Tarifs et redevances**

*Madame Saby informe que les tarifs du service jeunesse pour 2013 n'ont pas subi de changement.*

*Rapporteur : Madame Saby*

DELIBERATION

**TARIFS CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - n° 12/86****Service : Finances locales - Tarifs et redevances**

*Madame Bertrand rappelle que ces tarifs concernent les sorties à la journée ou à la demi-journée, les activités diverses du trimestre, les repas de l'atelier cuisine, le cinéma, l'initiation à l'informatique, et l'adhésion annuelle qui s'élève à 6 euros par an.*

*Rapporteur : Madame Bertrand*

DELIBERATION

**TARIFS SEJOUR NEIGE - n° 12/87****Service : Finances locales - Tarifs et redevances**

*Madame Saby expose le projet séjour neige aux Angles : suite aux propositions d'animation des jeunes adhérents du service jeunesse, l'équipe d'animation propose un séjour neige aux Angles dans les Pyrénées Orientales. Le séjour se déroulera en pension complète au centre de montagne UDSIS Guy Male, Route de Pla del Mir aux Angles, du dimanche 3 mars au vendredi 8 mars 2013.*

*15 jeunes participeront à ce séjour ; l'équipe sera composée de Laurent, responsable du séjour, de Mallory et de Géraldyne.*

*Le programme prévoit un jour et demi de ski alpin, un après-midi de ski de fond, un jour d'initiation au snow-board, et une journée de repos et de visite.*

*Le prévisionnel financier global est de 8 627 euros, mais une fois les aides et subventions retournées et le paiement des familles encaissé, un tiers de cette somme restera à la charge de la commune.*

*Les tarifs proposés sont les suivants :*

- tranche 1 : 80 euros*
- tranche 2 : 100 euros*
- tranche 3 : 120 euros*
- tranche 4 : 135 euros*

*- extérieurs : 600 euros, sachant qu'aucun extérieur ne participe à ces séjours, les places étant toujours largement prises par les saint-juériens.*

*Rapporteur : Madame Saby*

DELIBERATION

*Cette année le séjour sera raccourci en temps, l'hébergement n'étant pas disponible pour une durée plus longue.*

**VERSEMENT ACOMPTE SUR SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE****MARIE CURIE - n° 12/90****Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associations**

*Madame Combes rappelle que l'école élémentaire Marie Curie organise chaque année pour les élèves de CM2 une classe de neige. Cette année, 47 élèves partiront du 27 janvier au 1<sup>er</sup> février 2013.*

*Rapporteur : Madame Combes*

DELIBERATION

*Madame Thuel précise que pour ce séjour aucune participation financière des parents n'est sollicitée ; la coopérative de l'école avec les bénéficiaires du loto et de certaines animations organisées au cours de l'année, assure le financement intégral du séjour ; le but étant que tous les enfants d'une même classe puissent partir ensemble.*

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL - n° 12/88**

Service : Finances locales - Autres

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET DU SERVICE DES EAUX - n° 12/89**

Service : Finances locales - Autres

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DON QUICHOTTE - n° 12/91**

Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associations

*Monsieur Crespo explique que l'association Don Quichotte a organisé le 25 novembre dernier, un marché de Noël à la salle de l'Albaret ; il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 90 euros pour aider cette association.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'engagement de la commune était d'offrir le pot de réception. Il souligne que cette manifestation a rencontré un grand succès.*

*Monsieur Galinié souhaiterait savoir si l'association est en droit de demander le paiement d'un droit de place aux exposants qui ont participé à cette manifestation.*

*Monsieur le Maire promet de se renseigner sur les textes applicables à ce genre de manifestation.*

Rapporteur : Monsieur Crespo

DELIBERATION

**SUBVENTION DE LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CADRE DU C.E.L. - n° 12/92**

Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associations

Rapporteur : Madame Saby

DELIBERATION

*Madame Saby précise que ces actions ont déjà eu lieu en 2012.*

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ENTENTE SAINT-JUÉRY PÉTANQUE - n° 12/93**

Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associations

*Monsieur Crespo explique que l'Entente Saint-Juéry Pétanque a organisé le 3 décembre dernier le Trophée de la Vallée du Tarn et du 17 au 19 septembre 2012, le 5<sup>ème</sup> Festival de Pétanque ; pour l'organisation de ces deux manifestations, l'association est subventionnée par la commune.*

Rapporteur : Monsieur Crespo

DELIBERATION

*Monsieur le Maire rappelle que cette subvention, bien que renouvelée chaque année, est qualifiée d'exceptionnelle car elle n'est pas attribuée dans le cadre du fonctionnement de l'association, mais pour un événement organisé par l'association ; de plus, elle ne peut être versée que lorsque la manifestation s'est déroulée.*

**REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE - n° 12/94**

Service : Libertés publiques et pouvoirs de police - Autres

Rapporteur : Madame Saby

**DELIBERATION**

Madame Saby précise que les modifications apportées au règlement intérieur du service jeunesse concernent l'article 3 qui stipule que "les activités sont ouvertes aux jeunes, dès la fin du CM2, ou dès l'âge de 12 ans ou dès l'entrée au collège". En effet, cette période de transition posait problème pour les enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge de 12 ans, qui quittaient le CM2, et qui n'étaient pas encore entrés au collège ; en application du règlement, ils n'avaient pas la possibilité de fréquenter le service jeunesse pendant les vacances scolaires.

La deuxième modification porte sur l'article 7 relatif à la marche à suivre pour l'inscription de jeunes ne résidant pas sur la commune, qui est inchangée mais qui n'avait pas fait l'objet d'un écrit jusqu'à présent.

Et enfin la troisième modification concerne les modalités d'inscription à un séjour de vacances pour les jeunes de la commune ou extérieurs à la commune.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCENE NATIONALE D'ALBI - n° 12/95**

**Service : Domaines de compétences par thèmes - Culture**

Rapporteur : Madame Saby

**DELIBERATION**

Madame Saby ajoute que le montant de la subvention octroyée par la commune à la Scène Nationale d'Albi est stable depuis 3 ans, et que le nombre de spectacles proposés augmente.

Monsieur le Maire espère que ce partenariat très apprécié va perdurer car les relations avec les responsables de la Scène Nationale d'Albi sont excellentes, les spectacles proposés sont toujours de grande qualité.

**AVENANT CONVENTION MAIRIE/C.C.A.S./REGAIN - n° 12/96**

**Service : Domaines de compétences par thèmes - Insertion**

Rapporteur : Madame Borello

**DELIBERATION**

**Adopté à l'unanimité.**

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REGAIN, LE C.C.A.S. ET LA VILLE DE SAINT-JUÉRY - n° 12/97**

**Service : Domaines de compétences par thèmes - Insertion**

Madame Borello donne lecture du projet de cette convention : "L'association Regain a proposé à la commune de Saint-Juéry et au CCAS de conduire une action d'accompagnement et de suivi en faveur d'un public en difficulté. Le partenariat sur cette action pourrait fonctionner de la façon suivante : le CCAS repère des personnes en difficulté, la commune leur propose une période de travail de 20 heures dans différents services communaux".

Madame Borello explique que des personnes ayant sollicité le CCAS pour des aides, sont repérées par Delphine Crozes, qui en contrepartie d'une aide financière, leur propose d'effectuer 20 heures de travail ; soit de l'arrachage d'herbe au printemps, soit la distribution du journal municipal "Regards". Ce système fonctionne assez bien, car les bénéficiaires sont satisfaits d'effectuer quelques heures de travail.

"L'Association Regain de son côté s'engage à recevoir, à évaluer et à orienter les personnes. Le CCAS verse à l'association Regain une somme calculée sur la base de 18,25 euros TTC par heure travaillée pour l'année 2013, somme destinée à rémunérer ces personnes dans le cadre d'une mise en situation de travail et d'un accompagnement renforcé".

Rapporteur : Madame Borello

**DELIBERATION**

**TRANSFORMATION D'EMPLOI - n° 12/98**

**Service : Fonction publique - Transformation d'emploi**

Monsieur le Maire propose de stagiairiser pendant un an, un agent actuellement en contrat à durée déterminée ; au terme de cette année de stage, l'agent est titularisé s'il a donné satisfaction. Cet agent est salarié de la commune depuis 3 ans. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

*Monsieur le Maire ajoute que la loi ayant changé, cet agent âgé de 55 ans pourra bénéficier de la retraite CNRACL, sans avoir 15 ans d'ancienneté dans la fonction publique territoriale.*

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE A LA C.2.A. INCENDIE ET SECOURS - n° 12/100**

Service : Institutions et vie politique - Intercommunalité - Autres

*Monsieur le Maire explique que cette compétence recouvre tout ce qui est défense extérieure contre l'incendie.*

*Depuis le transfert du service d'incendie et de secours au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le rôle de la commune consistait uniquement au versement de la subvention au SDIS. A présent, l'agglomération prélèvera sur la dotation versée à la commune, le montant de la subvention allouée auparavant au SDIS et la versera directement au SDIS.*

*Cette nouvelle compétence crée des points de CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale), qui auront un impact positif sur les dotations que verse l'Etat à la C2A.*

*Monsieur le Maire précise que la vérification et le contrôle de l'ensemble des bornes incendie demeure une compétence communale.*

*Monsieur Boudes ajoute que la compétence prévoit aussi la revalorisation de la charge annuelle ; en 2012, les 2,4 % de revalorisation ont été pris en charge par la commune, mais à partir de 2013 tous les suppléments seront à la charge de la communauté d'agglomération.*

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

**EXTENSION DE COMPETENCES C.2.A. : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE EN ALBIGEOIS - n° 12/99**

Service : Institutions et vie politique - Intercommunalité - Autres

*Monsieur le Maire annonce que Maryse Bertrand a été désignée déléguée suppléante au sein du syndicat gestionnaire de cette nouvelle compétence.*

*Monsieur le Maire précise que l'enseignement supérieur et de recherche représente 18 établissements sur l'albigeois, dont les plus importants sont la faculté Champollion, l'école des Mines, les établissements post-bac tels que les lycées Rascol, Fonlabour, et les écoles d'infirmières.*

*Tous ces établissements sont gérés par un syndicat paritaire entre le conseil général et la ville d'Albi. Dorénavant, la C2A remplacera la ville d'Albi ; la subvention versée par Albi sera prélevée sur sa dotation afin de financer la nouvelle dépense de l'agglomération et les élus siégeant à ce syndicat seront des élus de la communauté d'agglomération et non plus de la ville d'Albi.*

*Monsieur Boudes indique que ce transfert de compétence a fait l'objet d'une évaluation, une somme de 202 214 euros sera retenue sur l'attribution de compensation de la ville d'Albi.*

*Madame Bertrand précise que les investissements en cours seront encore financés par la ville d'Albi, les futurs investissements le seront par l'agglomération, comme notamment la nouvelle école d'infirmières en cours de construction sur le site de Champollion, précise Monsieur le Maire. Il semble logique que ces investissements dont bénéficient les albigeois mais aussi les habitants des autres communes de l'agglomération soient financés par la C2A.*

*Madame Bertrand indique qu'il existe des modules dans les licences et autres diplômes qui correspondent à des champs de compétences de la C2A ; des étudiants pourront être amenés à travailler sur des études ou des dispositifs particuliers, d'où l'intérêt de ce transfert.*

*Monsieur le Maire souligne les liens étroits qui existent entre l'enseignement supérieur et la nouvelle technopole ; par exemple l'école des Mines sera intimement liée à Innoprod.*

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE ST-JUERY - n° 12/101**

Service : Fonds de concours

*Monsieur Boudes rapporte que ce fonds de concours est versé par la C2A depuis sa création et que son montant est maintenu encore pour cette année à 63 821 euros.*

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

**FONDS DE CONCOURS DONNE A LA C.2.A. - n° 12/102**

Service : Fonds de concours

*Monsieur Boudes précise que ce fonds de concours est un versement de la commune à la C2A, il correspond à un montant de 900 000 euros destiné à financer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux du centre ville dont la C2A est maître d'ouvrage de ces travaux.*

*Fin 2013, la commune versera un fonds de concours à la C2A, correspondant à la 2<sup>ème</sup> tranche ; pour la suite, il conviendra de rechercher un établissement bancaire pour le financement de la 3<sup>ème</sup> tranche.*

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

**MEDIATHEQUES - MISE A DISPOSITION DES BIENS - n° 12/104**

Service : Institutions et vie politique - Intercommunalité - Autres

*Monsieur le Maire rappelle le transfert de compétence de la médiathèque d'Albi Pierre Amalric, de la Ludothèque de Cantepau, des médiathèques de Lescure et de Saint-Juéry, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la C2A.*

*Aujourd'hui, il est nécessaire d'établir les procès-verbaux de mise à disposition des biens par les communes d'Albi, Lescure et Saint-Juéry ; ces documents sont nécessaires au trésorier d'Albi-ville pour effectuer le transfert des immobilisations par opérations d'ordre non budgétaire ; ces transferts n'ont pas d'impact financier.*

*La commune reste propriétaire de la structure sans les contraintes du propriétaire et également sans la jouissance.*

*Madame Combes demande si le Grand Théâtre, en cours de construction à Albi, peut être considéré comme un équipement culturel.*

*Monsieur le Maire indique que les élus de l'agglomération ont refusé cette éventualité ; ne sont actuellement comptabilisés dans les équipements culturels que les quatre structures nommées précédemment. De même, la compétence équipements sportifs ne comprend que les piscines Atlantis et Taranis et pas les stades ni les pistes ; c'est une compétence générale dans laquelle ne sont intégrés que les équipements jugés d'intérêt communautaire.*

*Les médiathèques de l'agglomération constituent aujourd'hui un réseau qui permet d'appliquer les mêmes tarifs dans toutes les communes.*

*Madame Bertrand ajoute que l'uniformisation des tarifs est venue d'une proposition de la commune de Saint-Juéry ; à cela s'ajoute une mise en réseau de lecture publique, avec des animations ; chaque médiathèque restant toutefois libre de faire ses propositions.*

*Monsieur le Maire juge regrettable que la commune de Puygouzon, qui s'est engagée dans la construction d'une médiathèque, n'ait pas souhaité rejoindre le réseau déjà créé.*

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

**VOIRIE ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES, ECLAIRAGE PUBLIC, NETTOIEMENT ET BALAYAGE, SALAGE ET DENEIGEMENT - MISE A DISPOSITION DES BIENS - n° 12/103**

Service : Institutions et vie politique - Intercommunalité - Autres

*Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de tous les biens affectés à la compétence voirie, assainissement des eaux pluviales, éclairage public, nettoyage et balayage, salage et déneigement, le matériel ainsi que les réseaux.*

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION



**ALLOCATION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL - 2 391,78 € - n° 12/105**

**Service : Finances locales - Divers**

*Monsieur Boudes fait remarquer que cette question n'avait pas été abordée en conseil municipal depuis plusieurs mois.*

*La Trésorerie a transmis à la commune un paquet aussi conséquent d'allocations en non valeur, constituées d'insuffisances d'actifs, de règlements judiciaires, de situations d'irrecouvrabilité, de surendettements, de cas de personnes n'habitant pas à l'adresse indiquée, des vacances de succession... Ces impayés concernent aussi bien le service de l'eau, que la cantine ou la crèche.*

*Certains impayés d'eau remontant jusqu'en 2006, il considère anormal qu'en 2012, ressortent des impayés de plus de 6 ans ; un tel délai n'est justifiable que dans le cas de règlement judiciaire (exemple : liquidation de l'entreprise Chabbert).*

*Concernant le défaut de paiement des factures d'eau dans les logements sociaux, Monsieur Boudes informe que la commune a la possibilité de demander le règlement de la facture d'eau par le bailleur Tarn Habitat comme le pratique la ville d'Albi.*

*De même, pour les locations privées, il est possible d'adresser la facture au propriétaire, en cas de non paiement par le locataire ; cette possibilité figure dans le règlement du service des eaux.*

*Monsieur De Gualy se souvient que la commune avait mis en place, il y a quelques années, des dispositifs destinés à réduire le débit de l'eau chez les mauvais payeurs.*

*Monsieur Boudes confirme que des réducteurs de pression peuvent être placés sur les compteurs des abonnés ; cependant, dans les logements sociaux, cette pratique n'est pas possible, car les compteurs sont situés à l'intérieur des appartements, donc inaccessibles.*

*En principe, ce procédé incite les abonnés à régler rapidement leur dû, en revanche, il possède l'inconvénient de prendre beaucoup de temps pour la mairie et pour les finances publiques.*

*Madame Borello fait remarquer qu'un grand nombre de personnes se trouvent aujourd'hui en situation de précarité et elle n'est pas favorable aux coupures d'eau dans les foyers vivant du RMI, qui n'ont pas la possibilité d'avoir recours à la mensualisation.*

*Monsieur Boudes indique également que certains abonnés ont largement les moyens de régler leur facture d'eau, mais sachant que le service ne sera pas interrompu, ne le font pas. Tous les cas d'impayés sont donc différents.*

*Madame Thuel demande si le propriétaire privé est alerté du non paiement des factures d'eau de son locataire ; elle estime que le propriétaire risque de s'interroger s'il est sollicité pour une dette parfois ancienne de plusieurs années contracté par un locataire ayant peut-être quitté le logement.*

*Monsieur Boudes explique que des relances régulières sont adressées à l'abonné, et il conviendrait peut-être de s'adresser directement au propriétaire dès la deuxième facture non payée, c'est-à-dire au bout d'un an. De plus, si un locataire ne paye pas l'eau, il y a de fortes probabilités qu'il ne règle pas non plus le loyer.*

*Les abonnements peuvent indifféremment être au nom du propriétaire ou du locataire, c'est un choix, mais ils sont majoritairement au nom du locataire.*

*Madame Garrigues explique que la ville d'Albi possède sa propre régie, les abonnés règlent directement leur facture à la mairie, ce qui permet un suivi beaucoup plus régulier. A Saint-Juéry l'encaissement se fait à la Trésorerie et c'est le Trésorier qui est chargé de recouvrer les recettes ; la mairie n'est pas avertie régulièrement des non-paiements et n'est donc pas en mesure de suivre l'état des paiements et des dettes.*

*Selon Monsieur Buongiorno, si le propriétaire doit un jour se retrouver débiteur, il serait souhaitable que son nom apparaisse sur la facture.*

*Madame Garrigues affirme que cette possibilité peut être envisagée.*

*Toutes ces pistes sont à creuser et à explorer pour améliorer la situation, conclut Monsieur le Maire, car le montant des dettes est particulièrement élevé.*

*Monsieur Buongiorno précise toutefois que les allocations en non valeur ne mettent pas un terme aux poursuites engagées.*

**Rapporteur : Monsieur Boudes**

9 DELIBERATIONS

**EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION DES FRANCAS**

*Mme Combes procède à la lecture du compte-rendu de l'activité des Francas durant l'année écoulée ; cette synthèse a été rédigée par Stéphane Gélis, Directeur du service jeunesse de la commune.*

*A la fin de cette lecture, elle précise que ce document, compte tenu du nombre d'heures effectuées et du travail réalisé, ne constitue qu'un compte-rendu succinct.*

*Elle souhaite ajouter que l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) est impliqué dans toutes les écoles avec une grande proximité avec les enseignants ; les Francas sont présents à tous les conseils d'écoles, à tous les conseils de cycles au côté des enseignants, et participent activement aux projets d'écoles.*

*Madame Chaillet regrette grandement que cette question, dont l'importance n'échappe à personne, soit rapportée en fin de séance d'un conseil municipal aussi chargé ; les élus n'ont plus, à cette heure tardive, toute l'attention nécessaire. Elle aurait préféré que cet exposé figure en début de séance.*

*Monsieur le Maire explique que cette question ne constitue qu'une simple information, qu'elle ne nécessite pas une prise de décision ni un vote.*

*Madame Combes ajoute que cette évaluation fait suite à la mise en place de la convention d'objectifs passée avec les Francas ; elle est réalisée pour la première fois.*

*Monsieur le Maire propose d'adresser cette synthèse à l'ensemble des conseillers afin qu'ils en prennent connaissance.*

*Monsieur Galinié souligne et reconnaît l'exhaustivité de ce compte-rendu ; il note une baisse de 15 % de la fréquentation qui à ses yeux peut poser questionnement par rapport au budget global des Francas.*

*Monsieur le Maire indique que les responsables des Francas ont été reçus en mairie la semaine dernière et qu'il leur a été demandé de consentir à des efforts d'économies.*

*Il reconnaît cependant que les Francas recherchent les moyens d'améliorer leur gestion. Le problème provient du taux d'encadrement légal : en effet, si un animateur est requis pour 14 enfants, deux sont nécessaires pour 18 enfants, par conséquent la baisse du nombre d'enfants ne réduit pas le nombre d'animateurs et il n'est donc pas possible de réaliser des économies.*

*Les effectifs des écoles sont en baisse, des classes sont régulièrement supprimées, et cependant, il y a pénurie d'animateurs sur le temps méridien ; la mairie a donc mis à disposition du personnel communal pour respecter le taux d'encadrement réglementaire.*

*Monsieur le Maire espère une évolution de la situation avec la réforme des rythmes scolaires, qui prévoit notamment une augmentation du taux d'encadrement, cette modification pourrait donc avoir un impact important.*

*Aujourd'hui, les Francas se refusent à licencier du personnel même avec une baisse d'effectif, la diminution du nombre d'animateurs ne se fait que par départ volontaire. Il reconnaît que ce point de vue est tout à fait défendable, les animateurs sont le plus souvent de jeunes personnes avec des choix de vie différents, donc amenés à bouger régulièrement ; Monsieur le Maire pense que la situation peut être gérable.*

*Madame Combes reconnaît que les relations et la communication avec les Francas ont évolué, des efforts sont consentis. Les Francas ont modifié leur politique par rapport aux vacances d'été, mais il reste probablement d'autres pistes à explorer pour parvenir à de nouvelles économies. Il demeure difficile pour la commune de justifier de sommes toujours plus importantes avec un chiffre de la fréquentation en baisse.*

*Madame Thuel dit avoir apprécié le compte-rendu ; elle reconnaît qu'on ne parle pas assez des Francas en terme de qualité et de service ; en effet, la qualité de tout l'accompagnement périscolaire est reconnue à Saint-Juéry, et les tarifs appliqués sont peu élevés. La baisse significative de fréquentation se situe sur les mercredis et les vacances, les parents recherchant d'autres moyens de garde, car le coût d'une journée sans repas se situe entre 8 et 9 euros, et atteint 13 euros avec le repas.*

*Les Francas restituent un service de très grande qualité, ils représentent un plus pour la ville et il est primordial que des relations cordiales soient conservées entre eux et la mairie, en synergie avec toutes les autres actions menées en direction des jeunes de la commune. Elle pense que chacun doit trouver sa place.*

*Madame Combes estime que tout est fait en ce sens mais elle convient de la difficulté de la tâche ; c'est un travail de longue haleine qui a déjà donné des résultats positifs, et elle reconnaît qu'il ne peut être que bénéfique de revenir sur le fonctionnement acquis.*

#### **DENOMINATION DE VOIE - n° 12/114**

#### **Service : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public**

*Monsieur Buongiorno rapporte qu'une nouvelle voie sera ouverte dans la commune dans le courant du mois de janvier 2013.*

*Le nom proposé pour cette voie est en lien direct avec le lieu : la tranchée, ouverte à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, avait pour vocation de faciliter les manoeuvres du train en provenance d'Albi ; par la suite, elle permit la déviation du train traversant le centre ville pour atteindre l'usine du Saut du Tarn, puis fut enfin prolongée jusqu'à Catussou.*

*Dans la mesure où cette nouvelle artère sera bordée d'arbres et d'espaces verts, il est proposé de la nommer allée de la Trencade, traduction de tranchée en occitan.*

Rapporteur : Monsieur Buongiorno

DELIBERATION

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.*